

## Rue du Stand - Aliénation d'une parcelle communale à la copropriété «Le Major»

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La copropriété «le Major», 83, rue de Dole, loue à la Ville de Besançon à usage de parking une partie d'un terrain communal cadastrée section DZ n° 14.

L'assemblée générale de cette copropriété a souhaité l'acquisition de ce terrain.

Un accord est intervenu aux conditions fixées par le Service des Domaines :

- la partie de terrain située en zone UB a été évaluée à 100 F/m<sup>2</sup> soit 819 m<sup>2</sup> x 100 m<sup>2</sup> = 81 900 F

- la partie de terrain située en zone ND a été évaluée à 20 F/m<sup>2</sup> soit 390 m<sup>2</sup> x 20 = 7 800 F.

Le montant global de cette aliénation s'élève donc à 89 700 F.

Il existe sur cette partie de terrain vendue, un puits d'infiltration recevant les eaux usées des propriétés riveraines. En conséquence, il est indispensable que l'accès à cet ouvrage soit maintenu pour en permettre l'entretien. Ce terrain restera donc à usage de parking et demeurera inconstructible.

La recette sera encaissée au chapitre 90.653.2111.00501.30100.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette aliénation et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 22 septembre 1997.*